

OFFRE **3** MOIS POUR LES GROUPES

L'Amicale-Vie, mutuelle de l'ANR, a pour objet d'être au service et de pérenniser l'ANR.

Nous savons que les opérations promotionnelles permettent d'augmenter le parc d'adhérents.

C'est pourquoi l'offre « **3** mois de cotisation remboursés » pour tout nouveau contrat capital-décès Amicale-Vie souscrit, est l'outil indispensable pour faire des nouvelles adhésions.

Cette année l'AMV met les groupes en lumière, le remboursement des 3 mois vous seront versés pour chaque nouvelle adhésion, sur envoi de la pièce comptable (certificat d'adhésion)

Invitez à comparer ...

Les tarifs proposés par l'Amicale-Vie sont plus que **compétitifs**, en moyenne **50% moins chers**, alors invitez tous vos prospects à comparer les offres disponibles sur le marché à garanties égales.

Communiquez ...

Cette année encore, nous comptons sur la communication nationale, mais aussi et surtout départementale et pour cela nous avons besoin de **VOUS** !

Ecrivez, téléphonez, @mailez, parlez.....Communiquez!!!

René HUTTIN
Président Amicale-Vie

Capital-décès

À partir de **2,40 €** par mois

En adhérant du 01/01/2025 au 31/12/2025

Simplicité

- Souscription jusqu'à 75 ans révolus **sans aucun examen médical**,
- 0 € de frais de dossier
- L'Amicale-Vie prend le relais de la Mutuelle Générale **après 65 ans**.

Liberté

- Libre choix du capital garanti et de vos bénéficiaires
- Libre choix de la périodicité de paiement des cotisations (annuelle ou semestrielle)

Sérénité

- Exonération des taxes et droits de succession
- Garanti par la CNP
- Certifiée Orias

Plus tôt vous adhérez, moins vous payez !

